

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Guillaume LACROIX, Maire.

**Étaient Présents :** Mmes Sophie COLAS, Béatrice LACROIX REGNIER, MM Guillaume LACROIX, Michel MINARD, Eric THINET, Jean-Yves BELEY et M. Nathan JALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** M. Ludovic MALLOT donne son pouvoir à M. Eric THINET; M. Guillaume AUJAY DE LA DURE donne son pouvoir à M. Guillaume LACROIX.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Yves BELEY



Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'examiner les 2 points complémentaires suivants :

**Convention avec La Poste**  
**Paiement des photocopies**

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2020**

Le compte rendu de la réunion du 30 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **II – CONVENTION AVEC LA POSTE**

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale. Cette convention reprend les conditions des services de La Poste ainsi que son fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les papiers.

## **III – PHOTOCOPIES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que le paiement des photocopies à la mairie seront versées sur la régie du tennis.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **IV – PRODUITS IRRECOURVABLES**

Monsieur le maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à laquelle est jointe la liste des redevables et des montants impayés. Monsieur le Maire précise que ces documents nous ont été transmis par Monsieur le Trésorier de Lapalisse (03).

Les sommes impayées concernent des particuliers depuis 2008 pour un montant total de 2 518.17 Euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **V – QUESTIONS ORALES LORS D'UN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente un courrier de Madame La Préfète, rappelant les dispositions de l'adoption d'un règlement intérieur des conseils municipaux et des conditions de présentation des questions orales.

Les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants, n'ont pas l'obligation de tenir un règlement intérieur. Néanmoins, ils doivent prendre une délibération spécifique pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales lors des séances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération, en précisant que les questions orales devront être transmises à Monsieur le Maire entre 24h et 48h avant le conseil.

## VI – DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être faite pour la création d'une nouvelle opération de trésorerie concernant les travaux du logement de la Poste.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la liste des membres du CCAS hors élus :

- Madame Lydie MONTAGNIER
- Monsieur André BONNET
- Monsieur Armand RIVES
- Monsieur Alain GUENNEGUEZ

Monsieur le Maire explique que l'INSEE décide le report du recensement pour l'année 2022 à cause de la COVID 19.

Monsieur le Maire présente un courrier du SICTOM pour une redevance spéciale concernant la nouvelle taxe aux collectivités.

La réunion est levée à 21h15.